



CHARTRE GRAPHIQUE



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite



LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

a. Définition du logotype et du bloc-marque

Le logotype KERALIS tel qu'il a été constitué ne peut être modifié, que ce soit en termes de typographie ou de proportions.

L'identité visuelle repose aussi sur les couleurs du logo qui doivent être impérativement respectées et utilisées avec la plus grande précision.

Le logotype et le bloc-marque doivent être conformes aux dessins ci-contre, ils ne peuvent être en aucun cas modifiés.

Le logo à utiliser est le suivant :



KERIALIS

Le logo avec le bloc-marque (signature de marque) est le suivant :



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

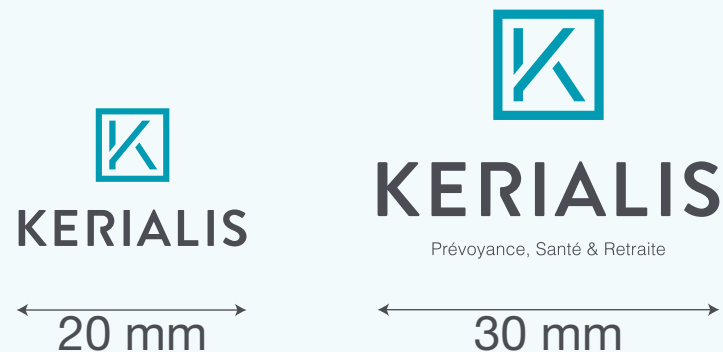
b. Taille du logo et du bloc-marque

Une taille minimum d'utilisation du logo et du bloc-marque a été fixée, afin de conserver une bonne lisibilité. Le logo ne peut être utilisé en dessous de 20 mm de largeur et logo avec le bloc-marque en dessous de 30 mm de largeur.

c. Espace de vie du logo et du bloc-marque

Il est indispensable de respecter l'espace et l'environnement du logo afin de lui conserver son intégrité visuelle. Cet espace vierge (ou zone d'exclusion) ne doit être encombré d'aucun élément quel que soit le support utilisé.

La taille du « K » de KERALIS sert de référence pour définir l'espace vierge à maintenir autour du logo.



LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

d. Couleurs du logo et du bloc-marque

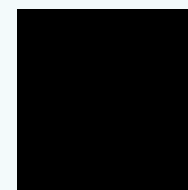
Couleurs principales



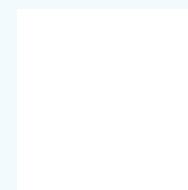
C 100 M 0 J 30 N 2
Pantone 320 C
R 0 V 153 B 170



C 40 M 31 J 20 N 70
Pantone CoolGray 10 C
R 51 V 53 B 62



C 0 M 0 J 0 N 100
Pantone black C
R 0 V 0 B 0



C 0 M 0 J 0 N 0
R 255 V 255 B 255

LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

d. Couleurs du logo et du bloc-marque

Utilisation sur fonds de couleurs



Couleur



Noir



Blanc



Sur fonds de couleur forcés



Sur un visuel clair



Sur fond de couleur claires



Sur un visuel foncé

LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

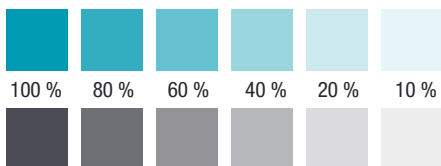
e. Couleurs secondaires

Afin d'élargir notre palette, nous préconisons des teintes complémentaires ainsi que l'utilisation des tons principaux en tramés.

Gamme colorée complète



Couleurs tramées



Couleurs froides



#27262c
C77 M69 J55 N70
R39 V38 B44



#2855a2
C91 M68 J0 N0
R40 V85 B162



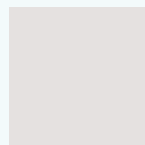
#2897d5
C75 M26 J0 N0
R40 V151 B213



#8ad0f0
C48 M1 J3 N0
R138 V208 B240



#096f7f
C78 M18 J26 N40
R9 V11 B127



#e5e1e0
C12 M11 J11 N0
R229 V225 B224

Couleurs chaudes



#be1622
C15 M100 J90 N10
R190 V22 B34



#924292
C52 M84 J0 N0
R146 V66B 146



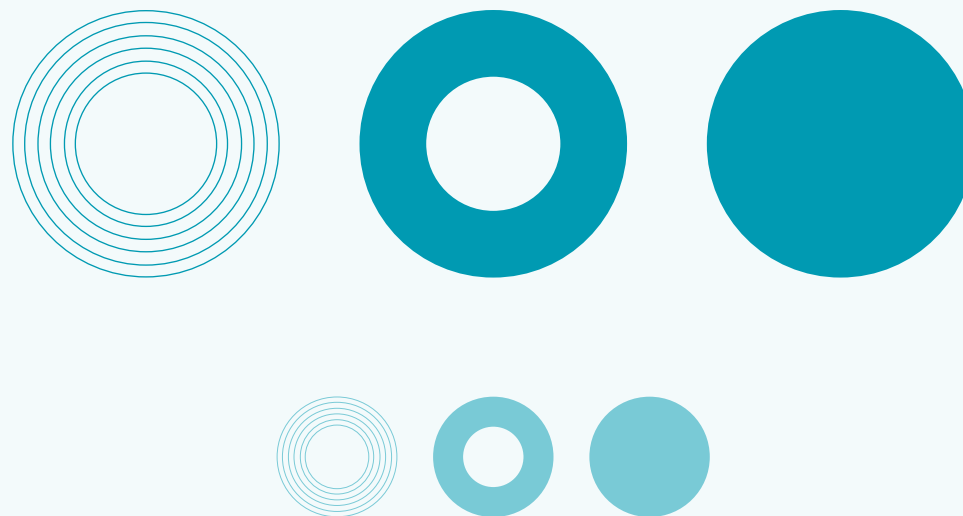
#fdc608
C0 M24 J93N 0
R253 V198 B8

LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

f. Les formes géométriques

La charte graphique KERALIS comprend des formes géométriques.

Ces formes peuvent être utilisées dans les supports KERALIS.



Possibilité d'utiliser des tailles, épaisseurs et opacités différentes.

LE LOGOTYPE ET LE BLOC-MARQUE

g. Interdits

Déformation du logotype

Le logotype doit toujours être agrandi ou diminué de façon proportionnelle et homothétique. Il ne doit en aucun cas subir de déformation.

Logotype tronqué

Le logotype ne doit jamais être tronqué.

Il doit toujours être visible dans son intégralité.

- Ne pas déplacer le pictogramme.
- Ne pas changer la couleur.
- Ne pas changer la taille du pictogramme.



KERIALIS

Ne pas déformer le logotype



KERIALIS

Ne pas changer la taille du pictogramme



KERIALIS

Ne pas changer la couleur du logotype

KERIALIS



Ne pas déplacer le pictogramme



KERIALIS

Ne pas changer la couleur du pictogramme



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09

Tél. : 01 53 45 10 00

www.kerialis.fr

KERIALIS Prévoyance
Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code
de la Sécurité sociale soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4, place de Budapest
- CS 92 459 75 436 Paris cedex 09 - N° SIREN : 784 411 175